



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## élevage

Question écrite n° 34102

### Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'absence du dispositif « protection des races menacées » parmi les mesures agro-environnementales retenues en Languedoc-Roussillon. Cette mesure a été activée dans les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes mais pas dans notre région. Les éleveurs ovins de la région doivent pouvoir bénéficier, à l'instar de leurs homologues d'autres régions, de cette mesure prévue pour les accompagner dans le programme de sauvegarde et de protection de ces races ovines menacées, et notamment de la brebis rouge du Roussillon. Aussi elle lui demande quelles réponses peuvent être apportées pour rassurer ces éleveurs.

### Texte de la réponse

La programmation de développement rural hexagonale (PDRH) 2007-2013 est constituée d'un socle national et d'importants volets déconcentrés. Une telle construction permet aux préfets de région de coordonner et d'optimiser, dans un cadre budgétaire contraint, les interventions communautaires et nationales, en étroite concertation avec les collectivités territoriales et les professionnels agricoles. La protection des races menacées fait partie des mesures agroenvironnementales du volet déconcentré du PDRH puisqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'enjeux locaux. La décision de retenir cette mesure et de l'appliquer à tout ou partie de la région relève de la concertation régionale, en fonction des races présentes dans chaque territoire. Les modalités techniques correspondantes sont arrêtées par le préfet de région à l'issue de cette concertation. Cette approche originale, fortement territorialisée, doit permettre de rechercher les synergies entre financements publics divers dans un État décentralisé mais aussi de laisser aux régions le choix des modalités locales de soutien à leur patrimoine zoogénétique à sauvegarder.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Irlès](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34102

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9421

**Réponse publiée le :** 30 décembre 2008, page 11308